

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 19 avril 2010 à 20h00, au bureau de la MRC de la-Jacques-Cartier, 60, rue St-Patrick, Shannon, (Québec).

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur O'Donnell Bédard, conseiller
Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
Monsieur Guy Jacob, conseiller
Monsieur Claude Lessard, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Monsieur Denis Bourgault, inspecteur
Madame Vivian Viviers, directrice générale

ABSENCES MOTIVÉES : Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
Monsieur Michel Croteau, conseiller
Monsieur Jacques Tessier, conseiller

Ouverture de la séance

Le Maire, Monsieur O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

8084- Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 19 avril 2010 en y ajoutant cependant le point suivant :

1. Heure du début des séances du Conseil;

8085- Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 15 mars 2010

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 15 mars 2010, tel que préparé.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8086 –Acceptation des listes et rapports mensuels

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de mars 2010;
- Conciliation bancaire au 31 mars 2010;
- Rapport budgétaire pour le mois de mars 2010 ;

8087-Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 1000062 à 1000093 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

8088 - Rapport de l'inspecteur

Monsieur Bourgault dépose son rapport du mois de mars 2010 pour des demandes de permis pour des travaux d'une valeur de 101 000 \$.

Il remet également aux membres du conseil copie de deux lettres recommandées qui ont été transmises à deux propriétaires pour des travaux inachevés.

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de mars 2010.

8089- Rapport de la directrice générale

Madame Viviers mentionne que nous attendons toujours des nouvelles concernant les subventions pour l'internet haute vitesse.

a) Travaux de rénovation au 358, Chemin Thomas-Maher

Les travaux de rénovation sont pratiquement terminés au chalet municipal. La salle de bain a été refaite et un grand ménage a été fait au deuxième étage. Deux Éconobacs ont été nécessaires pour récupérer tout ce qui n'était plus bon (vieux meubles, caisses de papiers journaux, vieilles chaises etc.)

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

b) Rénovation de la cuisine du Club Nautique

Les derniers résultats de la campagne MIEUX CONSOMMER ne sont guère encourageants. Nous avons à ce jour une vingtaines de personnes qui ont complété le questionnaire pour un montant accumulé de 630 \$.

Après discussion, il est convenu d'acheter de nouveaux appareils électriques avec économie d'énergie puisque ceux qui sont actuellement dans le Club Nautique sont dangereux et consomment énormément d'énergie. De plus nous pourrions profiter d'un remboursement pour les frigidaires à changer. Madame Viviers ira avec Monsieur Boivin pour faire les achats nécessaires.

Quant à la rénovation de la cuisine, nous attendrons encore un an.

c) Procédures pour non paiement de taxes

Lors de la dernière séance du Conseil il avait été convenu d'entreprendre des procédures judiciaires contre un propriétaire qui n'avait pas acquitté les taxes municipales pour l'année 2009 et le début de l'année 2010. Madame Viviers informe les membres qu'elle a donné mandat à la Cour municipale d'arrêter les procédures entreprises puisque tout a été payé incluant les intérêts pour l'an dernier et le paiement total de l'année 2010.

d) Journée de l'Arbre le 22 mai 2010

Madame Viviers a fait une demande auprès de ministère des Richesses naturelles et a obtenu 360 arbres qui seront livrés dans la semaine du 17 mai. Il a donc été convenu de tenir la Journée de l'Arbre le 22 mai 2010 au Club Nautique.

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de la directrice générale.

8090 – Lignage de la route

Monsieur Bourgault fait part aux membres du Conseil des soumissions qu'il a reçu concernant le lignage de la route. La plus basse soumission est faite par la même compagnie que celle qui a fait le lignage il y a deux (2) ans soit Gonet à 8 415,20 plus taxes.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Il est donc proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accorde le mandat de lignage de la route à la compagnie Gonet.

8091 - Teinture des abris postaux

Monsieur Bourgault demande de reporter ce point à la prochaine réunion puisqu'il n'a pas obtenu de prix pour ce travail.

8092 –Balayage de la route

Monsieur Bourgault mentionne que Monsieur Jacques Tessier a convenu avec Raymond Robitaille Excavation de faire le balayage de la route et ce à l'intérieur du contrat de déneigement puisqu'il n'y a pas eu beaucoup de déneigement cette année. Il est recommandé de lui transmettre une lettre pour que ce soit fait avant le 10 mai prochain.

8093 – Abolition du surplus réservé à la fermeture du site d'enfouissement sanitaire de la Ville de Saint-Raymond.

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Léonard-de-Portneuf, Rivière-à-Pierre, Sainte-Christine-d'Auvergne, Lac-Saint-Joseph, Lac-Sergent et de Saint-Raymond ont signé le 16 juin 1980 un contrat d'exploitation d'un site d'enfouissement sanitaire (ci-après appelé contrat);

ATTENDU QUE ces municipalités ont mis fin au contrat le 31 décembre 2004;

ATTENDU QU'il avait alors été convenu que le surplus et ses intérêts soient réservés pour payer la fermeture du site d'enfouissement sanitaire de Saint-Raymond situé au 550, Chemin de Bourg-Louis conformément aux normes et aux exigences du *ministère de l'Environnement et des Parcs*;

ATTENDU QUE la *Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)*, actuelle propriétaire et gestionnaire du site d'enfouissement sanitaire, a procédé à la fermeture de la partie du site exploitée par la Ville de Saint-Raymond et qu'en conséquence ces travaux n'auront pas à être payés par les municipalités participantes au contrat;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

ATTENDU QU'une partie du surplus et ses intérêts a été distribué en juillet 2008 aux municipalités partenaires au contrat au prorata des sommes payées antérieurement selon la répartition annuelle faite par le Service de la trésorerie de la Ville de Saint-Raymond;

ATTENDU QUE le site est bien contrôlé par la Régie et que les risques inhérents à la responsabilité environnementale résultant des matières résiduelles qui y sont déposées sont pratiquement nuls; les municipalités partenaires conservent tout de même cette responsabilité au prorata que chacune d'elle possédait dans le surplus réservé;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abolir ce surplus et de distribuer cet argent ainsi que les intérêts courus aux municipalités partenaires selon la base de la même répartition que lors du versement d'une partie du surplus en juillet 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Claude Lessard, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité :

QUE le surplus réservé pour payer la fermeture du site d'enfouissement sanitaire soit aboli et que cet argent ainsi que les intérêts courus à la date d'annulation soient distribués aux municipalités partenaires au contrat au prorata des sommes payées antérieurement selon la répartition annuelle faite par le Service de la trésorerie de la Ville de Saint-Raymond;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Saint-Raymond ainsi qu'à la *Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf*.

8094 – Acceptation d'une dérogation mineure au 146, Chemin Thomas-Maher.

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 146 Chemin Thomas Maher, Lac St-Joseph.

ATTENDU QU'un avis public à cet effet a été publié dans le journal Le Courrier de Portneuf, le 10 mars 2010;

ATTENDU QU'aucune personne intéressée n'a manifesté d'opposition à cette demande;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jocelyn Boivin, appuyé par le Conseiller Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure au 146, Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph soit:

- permettre la construction d'un bâtiment complémentaire à 1.98 m. et d'une piscine à 2.63 m. de la ligne latérale tandis que la marge minimale à respecter est de 3 m. minimum. Tel que requis par les dispositions de l'article 3.3.3.1 du *Règlement de zonage no 94.117*;

et autorise la secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité en ce sens.

8095 –Inscription au réseau de suivi volontaire des lacs (CBJC)

La Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier nous informe que le programme de suivi de la qualité de l'eau du lac a été reconduit encore cette année par le ministère du Développement durable de l'Environnement et de Parcs. On nous demande de s'inscrire au réseau de surveillance volontaire des lacs (RSV-Lacs) comme l'an dernier. Le coût est de 480,00 \$ plus taxes.

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil donne mandat à Madame Viviers d'inscrire la Ville au réseau de surveillance volontaire des lacs au coût de 480 \$ plus taxes.

8096 – Adoption d'une résolution visant à rappeler au MAMROT que la MRC de La Jacques-Cartier s'oppose au retrait du droit de veto ainsi qu'au principe de la triple majorité demandé par la Ville de Québec

ATTENDU QUE le projet de loi no 58 intitulé « *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines* » a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 18 juin 2009;

ATTENDU QUE ledit projet de loi ne vise pas, dans sa forme actuelle, la modification des règles de prise de décision et la gouvernance de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ);

ATTENDU QUE le projet de loi no 58 a été soumis à des consultations particulières de la Commission de l'aménagement du territoire lors des séances des 10 et 11 février 2010;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

ATTENDU QU'à l'occasion de ces consultations particulières, les représentants de la Ville de Québec ont demandé que les règles de prise de décision et de gouvernance à la CMQ soient révisées afin que le droit de veto (principe de la triple majorité) accordé aux MRC de la CMQ et à la Ville de Lévis soit retiré afin de donner préséance aux représentations de la Ville de Québec;

ATTENDU QUE le droit de veto et le principe de la triple majorité a été accordé aux MRC de la CMQ et à la Ville de Lévis au moment de l'adoption de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec (L.R.Q., chapitre C-37.02);

ATTENDU QUE la perte du droit de veto et du principe de la triple majorité représenterait, pour les MRC de la CMQ et la Ville de Lévis, un retour en arrière ainsi qu'une diminution des pouvoirs au sein de l'organisation métropolitaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Guy Jacob, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité :

QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), monsieur Laurent Lessard, soit informé que les élus de la MRC de La Jacques-Cartier s'opposent farouchement au retrait du droit de veto ainsi que du principe de la triple majorité demandé par le premier magistrat de la Ville de Québec le 10 février dernier;

QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), monsieur Laurent Lessard, soit informé que le retrait du droit de veto ainsi que du principe de la triple majorité aux MRC de la CMQ et la Ville de Lévis inciterait la MRC de la Jacques-Cartier à demander d'être exclue de l'organisation de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ);

QU'une copie de la présente résolution soit transmise :

- Au ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, monsieur Sam Hamad;
- Au député de Montmorency, monsieur Raymond Bernier;
- Au député de Chauveau et chef du deuxième groupe d'opposition, monsieur Gérard Deltel;
- Au député de Portneuf, monsieur Michel Matte;
- Au conseil de la Ville de Québec;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

- Aux conseils des MRC de la Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans;
- Aux conseils des municipalités locales de la MRC de La Jacques-Cartier.

8097 –Réparations de la route

Monsieur Denis Bourgault mentionne qu'il y a des petits travaux à compléter sur la route ainsi qu'à certains ponceaux. Il est suggéré de vérifier si nous pourrions avoir une subvention du programme Chantiers Québec-Canada et d'évaluer les endroits qu'il faudrait réparer.

8098- Heure des réunions du Conseil

Monsieur O'Donnell Bédard suggère que les séances du Conseil débutent, à compter du mois de juin 2010, à 19h30 au lieu de 20h00.

Il est donc proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil fixe l'heure du début des séances de Conseil à 19h30 au lieu de 20h00 et ce à compter de la séance de juin 2010 afin de permettre à la secrétaire-trésorière de publier ce changement dans le journal du mois de juin pour en informer les citoyens.

8099- Levée de la séance

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 20h30.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire